RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EB71602B-4927-470A-B1D3-C80258D5F63A

BEDUME
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 18 bis rue Joachim du Bellay 49100 ANGERS
890 064 082 RCS ANGERS

(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 7 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept février,

LES SOUSSIGNÉS :

- La société **M. VACANCES**, société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est situé 233 avenue de la Palombière - 40600 BISCARROSSE, immatriculée sous le numéro 424 171 007 au RCS de MONT-DE-MARSAN, représentée aux présentes par son Gérant, M. Martial DEVILLAIRS,

- La société **HOPEN INVEST** (ex « SLOW INVEST »), SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 18 bis rue Joachim du Bellay à Angers (49100), immatriculée sous le numéro 888 338 027 au RCS de ANGERS, représentée aux présentes par son Président, la société WOLS, elle-même représentée par son co-gérant, Monsieur Julien CHAUMONT,

Détenant ensemble 1.500 actions, soit la totalité des actions composant le capital social de ladite Société,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce et de l'article 21 des statuts actuels de la Société.

Ayant pris connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION
(Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce)

Les Associés, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, lesquels font apparaître que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce et de l'article 32 des Statuts de la Société, décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Les Associés prennent acte que leur décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou, sous réserve de l'article L. 224-2, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Paraphe DS

Docusign Envelope ID: EB71602B-4927-470A-B1D3-C80258D5F63A

SECONDE DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement après lecture par les Associés par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

A titre de convention sur la preuve, les Associés signataires sont convenus de signer les présentes par voie électronique par l'intermédiaire du service Docusign ; les signataires s'accordant pour conférer à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite. De convention expresse par les signataires, la date des signatures des présentes sera réputée être le 7 février 2025, nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

Signé par :

[redacted]

La société HOPEN INVEST
Représentée par son Président, la société WOLS,
Elle-même représentée par son co-gérant, Monsieur Julien CHAUMONT

[redacted]

La société M. VACANCES
Représentée par son Gérant
Monsieur Martial DEVILLAIRS